



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

finances

Question écrite n° 63543

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conclusions du rapport intitulé « L'avenir de l'autonomie financière des collectivités locales » du Conseil économique et social. Pages 16 et suivantes de ce rapport, le Conseil économique et social propose de moderniser la taxe professionnelle notamment par la généralisation de la taxe professionnelle unique à toute l'intercommunalité et par une série d'améliorations du champ et de l'assiette de la taxe. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

La piste consistant à moderniser la taxe professionnelle, notamment par la généralisation de la taxe professionnelle unique, a déjà été largement utilisée dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale dont l'un des objectifs principaux est le développement d'établissements publics de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique. Ainsi, leur nombre est passé de 109 à 511 entre 1999 et 2001, regroupant 5 726 communes pour une population de plus de 20 millions d'habitants. Ce mouvement devrait donc logiquement se poursuivre pour les années à venir. Par ailleurs, il n'est pas envisagé de modifier le champ d'application de la taxe. L'assiette de la taxe professionnelle peut connaître des évolutions, mais les pistes évoquées dans le rapport visé nécessitent une expertise approfondie. Ces questions seront étudiées dans le cadre du rapport qui sera remis au Parlement à la fin de l'année 2001 après concertation avec le comité des finances locales et les associations d'élus.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63543

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3906

Réponse publiée le : 1er octobre 2001, page 5599